

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal
du mercredi 04 juin 2025**

**Délibération n° 3
DEL 2025/030**

OBJET :

Modification du nombre actuel d'adjoints au Maire

Date de convocation : **28 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 6

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2 et L2122-10 ;

VU la délibération 2020/024 en date du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 9 ;

Considérant que, pour des raisons d'organisation interne et de simplification des délégations, il est proposé de réduire le nombre d'adjoints de 9 à 8.

Considérant que fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8 permet d'assurer un bon fonctionnement des services et une répartition efficace des délégations de compétences ;

Considérant que le conseil municipal a la faculté de fixer ce nombre librement, dans la limite prévue par la loi, sans obligation d'en nommer le maximum autorisé ;

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ABROGER la délibération 2020/024 en date du 3 juillet 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

DE FIXER le nombre d'adjoints au Maire à 8, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales - et notamment l'article L2122-2 -, sans excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

DE DECIDER que les modalités d'attribution des indemnités aux adjoints demeurent les mêmes, sans modification ;

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule

The image shows a blue ink signature of Blaise Aznar over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GRAULHET' at the top, 'GRAULHET' in the center, and 'TARN' at the bottom, with a small emblem in the middle.The image shows a blue ink signature of Marie-Paule Senat-Solofrizzo.

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025